

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 109

25/10/2022



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Délibérations relatives à l'installation d'un nouveau conseiller municipal : adopté à l'unanimité

Pour faire suite au décès de Mireille DUTHEN-KAROURTCHI, le Conseil Municipal a procédé à son remplacement par le suivant de liste, à savoir Madame Edith GRAVELEAU. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et procède aux modifications qui résultent de sa prise de fonctions.

Ainsi, les commissions municipales sont modifiées pour permettre d'intégrer Edith GRAVELEAU dans les commissions « Vie associative, sports et culture » et « Enfance / Jeunesse ».

De plus, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités de fonction des élus pour tenir compte du changement de conseillère municipale.

Enrochement chemin du Salhét – approbation du projet et du plan de financement : adopté à l'unanimité

Les récentes crues successives de l'Ouzom ont provoqué une déstabilisation partielle de la rive gauche qu'il convient de renforcer pour protéger les berges et la station d'épuration. Le montant des travaux d'enrochement du chemin du Salhét se situe entre 14 000 et 17 000 € HT (en attente des devis définitifs). La commune d'Asson supportera 2/3 du montant total des travaux, plafonné à 10 000 € HT, le reste sera financé par la Communauté de Commune du Pays de Nay chargée de l'exécution des travaux.

Fête de la St-Martin : 11, 12 et 13 novembre 2022

Les Conscrits 2004 ont le plaisir de vous inviter aux fêtes d'Asson :

• Vendredi 11 novembre :

Bal à partir de 23h à la salle Jean Labarrère

• Samedi 12 novembre :

Course de vachettes dans l'après-midi
Repas organisé par Asson Sports à partir de 19h
Bal à partir de 23h à la salle Jean Labarrère

• Dimanche 13 novembre :

Messe de la Saint-Martin à 10h30, suivie de la cérémonie commémorant l'armistice du 11 novembre, au monument aux morts (11h30).
A 12h30, apéritif offert par les Conscrits, suivi d'un repas organisé par les Conscrits
(Inscription avant le 10 novembre / 20 €)

A l'occasion des fêtes, l'éclairage public restera allumé toute la nuit, les vendredi et samedi

Eclairage Public – modification des horaires : adopté à l'unanimité

Afin de faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, le Conseil Municipal a décidé de réduire le temps d'éclairage public sur l'ensemble de la commune avec une extinction de 22h30 à 6h30 (contre 23h30 et 5h30 actuellement). Ainsi, considérant que l'éclairage fonctionne environ 6 heures par jour, une réduction de 2 heures représentent une économie de 33 % sur la facture liée à l'éclairage public. Mais les mesures d'économie d'énergie ne vont pas se limiter à cela (voir encart ci-dessous)

Sobriété énergétique : Afin de réduire les factures d'énergies, la commune d'Asson souhaite trouver un juste équilibre entre chasse au gaspillage et bien-être de tous. Pas question donc de priver les familles et les enfants d'illuminations de Noël (qui ne représentent que 1% de la facture du mois de décembre) ni de réduire de façon importante le chauffage dans les écoles. Par contre, une sensibilisation est et sera menée auprès des utilisateurs de nos bâtiments communaux (associations, personnel, particuliers, écoles) pour une utilisation raisonnée du chauffage et des lumières. Quant à la réduction des horaires de l'éclairage public, les 2 heures d'éclairage en moins par nuit représentent une économie de 33%

Désignation du correspondant Sécurité

Routière : adopté à 18 pour et 1 abstention

Suite au décès de Mireille DUTHEN-KAROUTCHI qui était correspondante Sécurité Routière, le Conseil Municipal désigne Madame Claire PEAUDECERF-BADET pour la remplacer.

Désignation du correspondant Incendie et

Secours : adopté à 18 pour et 1 abstention

La loi prévoit l'obligation pour les communes de nommer un correspondant Incendie et Secours qui est chargé des questions de sécurité civile visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers bénévoles et professionnels. Le Conseil Municipal désigne Madame Isabelle MONTIN à cette fonction.

Demande de subvention au titre des

amendes de police : adopté à l'unanimité

Il s'agit de compléter la demande de subvention faite au Conseil Département pour la sécurisation de la rue des Pyrénées (mise en place d'un sens prioritaire et d'un cheminement piéton). En effet, la sécurisation des voies et de leurs usagers est subventionnable au titre des amendes de police mais nécessite une délibération spécifique. Le coût de l'opération est estimé à environ 2 000 € TTC et le département peut participer à hauteur de 40 et 50 %.

Rénovation de l'éclairage public pour les

lotissements des Floralties et les Asphodèles :
adopté à l'unanimité

Le Maire a sollicité le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques pour la rénovation de l'éclairage public rue des Floralties, rue Nabails et rue des Toupviettes. En effet, l'éclairage de ces lotissements a souffert des dernières tempêtes et leur remplacement est devenu indispensable. Afin de réduire les factures d'électricité, la commune a opté pour un passage aux LED.

Le Conseil Municipal approuve le montant des travaux estimé à 43 790,37 € ainsi que le plan de financement qui prévoit une participation du SDEPA de 12 000 € et une part communale de 31 790,37 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Un agent au service des Assonnais au

cimetière à l'approche de la Toussaint :

Compte tenu de la satisfaction observée lors des années précédentes, un agent communal sera présent au cimetière pour aider les personnes qui en ont besoin (pour porter les fleurs notamment). Christine sera ainsi présente les 26, 27, 28, 29 et 31 octobre de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

1 seringue mal traitée = 1 vie en danger !

VALOR BEARN souhaite sensibiliser la population sur le danger des aiguilles et seringues jetées dans les bacs jaunes ou aux ordures ménagères. Les conséquences pour les agents de collecte et de tri peuvent être graves avec des infections à vie ! Des boîtes DASTRI spécifiques sont disponibles gratuitement sur présentation d'une ordonnance en pharmacie.

Les enfants d'Asson invités à fêter

Halloween le samedi 29 octobre 2022

Fidèles à leurs habitudes, les enfants du Village ont bien l'intention, cette année encore, de fêter Halloween en allant, en porte à porte, à la recherche de quelques bonbons. Si les farfadets sont vos amis, si les trolls vous fascinent, n'hésitez plus, mettez votre déguisement de diable, squelette ou toute autre créature maléfique et rendez-vous devant la mairie à 17h pour partir, ensemble, dans les rues du village, à la recherche de quelques friandises. Habitants d'Asson, vous êtes prévenus, les (gentils) monstres vont débarquer ! Pour les affronter sur le pas de votre porte, il vous faudra les repousser à coups de bonbons et de sucreries... les enfants comptent sur vous ! Les participants restent sous la responsabilité de leurs parents.

La soirée se terminera vers 19 h, à l'Espace Pyrénées par un moment de convivialité et de partage du butin !

Animation gratuite

